

COMPTE RENDU

AUDIENCE AVEC LE PREFET

LUNDI 9 JUN 2012

A la demande de la CGT 92 et dans la perspective de la conférence sociale, une délégation départementale a été reçue par le Préfet, ses adjoints et la directrice de la DIRRECTE. (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.)

Les représentantes CGT Finances Publiques 92 sont intervenues sur les points suivants :

- ♦ l'emploi et les conditions de travail dans le département,
- ♦ la journée de carence,
- ♦ les salaires dans la Fonction Publique (gel du point d'indice).

L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La CGT a présenté la situation critique de l'emploi dans notre département. Sur 2 800 agents, il y a eu des vagues successives de suppressions d'emploi (73 suppressions cette année, 108 l'an passé. Au total, depuis la fusion, 309 emplois ont été supprimés auxquels il convient d'ajouter 115 emplois vacants).

Concrètement, dans les services, ces suppressions d'emploi se traduisent par une pression maximale sur les agents et par la dégradation des conditions de travail (souffrances au travail, suicides dont un dans le 92...).

Par ailleurs, la sécurité des agents tant dans les Centres des Finances Publiques (CFP), à l'accueil que pour les emplois de Contrôle Fiscal Externe et les services recouvrement (huissiers) est précarisée (menaces verbales, assassinat d'un collègue vérificateur dans les Bouches du Rhône...). La CGT a renouvelé sa demande de mise en sécurité de l'accueil de Suresnes (cf sur le site compte rendu visite des Ministres au CFP d'Asnières).

Notre délégation a demandé au Préfet l'arrêt des suppressions d'emploi qui se traduisent par des restructurations incessantes et perpétuelles remettant en cause l'exercice des missions essentielles de la DDFIP. Les personnels ne peuvent plus exercer pleinement leurs missions de contrôle et de recouvrement contentieux tant dans la gestion fiscale SIP-SIE... que dans la gestion des collectivités locales. Des exemples concrets ont été donnés. Les agents doivent parer au plus urgent et sont contraints d'abandonner certaines missions.

S'agissant des nouvelles mesures fiscales annoncées par le nouveau gouvernement, création d'une contribution exceptionnelle sur l'ISF, modification de l'établissement de la base de l'ISF..., la délégation a préci-

sé que les services de la Fiscalité Immobilière ayant été laminés d'environ 50 % de leurs effectifs, ne seraient pas en mesure d'assurer efficacement la réalisation de ces nouvelles dispositions.

De plus, notre délégation a alerté le Préfet sur des risques, à l'accueil des CFP, d'affluence, de réactions de rejet, provoqués par le gel du barème de l'Impôt sur le Revenu, décidé par le précédent gouvernement et maintenu.

Enfin, il a été demandé au Préfet, l'arrêt des restructurations, des suppressions de Trésoreries ainsi que la confirmation de la suspension du projet de fusion pour Issy-les-Moulineaux et Vanves.

LA JOURNEE DE CARENCE

La délégation CGT Finances Publiques 92, et les autres représentants de la Fonction Publique (Territoriale, Hospitalière, Postale, France-Télécom), sont intervenus unanimement pour demander l'abrogation de la loi sur la journée de carence perçue par tous comme une mesure inique.

Cette mesure présentée comme permettant de faire des économies pour la sécurité sociale alors qu'elle creuse en fait, son déficit en lui retirant des cotisations.

LES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Du fait de plusieurs années de gel du point d'indice, les personnels ont subi une baisse de leurs salaires. D'autant que les cotisations ont augmentées, ainsi que leur mutuelle, les loyers, l'énergie...

Cette situation entraîne un écrasement de la grille des salaires. Les délégués unanimement ont dénoncé cette situation et revendiqué la revalorisation du point d'indice à hauteur du rattrapage de l'inflation.

A tous ces éléments, le Préfet a déclaré ne pas être compétent pour apporter des réponses immédiates, alors que se déroule la conférence sociale. Il a par contre assuré la délégation qu'il ferait remonter nos revendications et qu'en tant que Représentant de l'Etat, il se soumettrait aux décisions gouvernementales.

La conclusion de cette démarche : la délégation a été écoutée mais a-t-elle été entendue?